

DÉLIBÉRATION N°2025-05

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	33
Membres présents ayant voix délibérative :	25
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

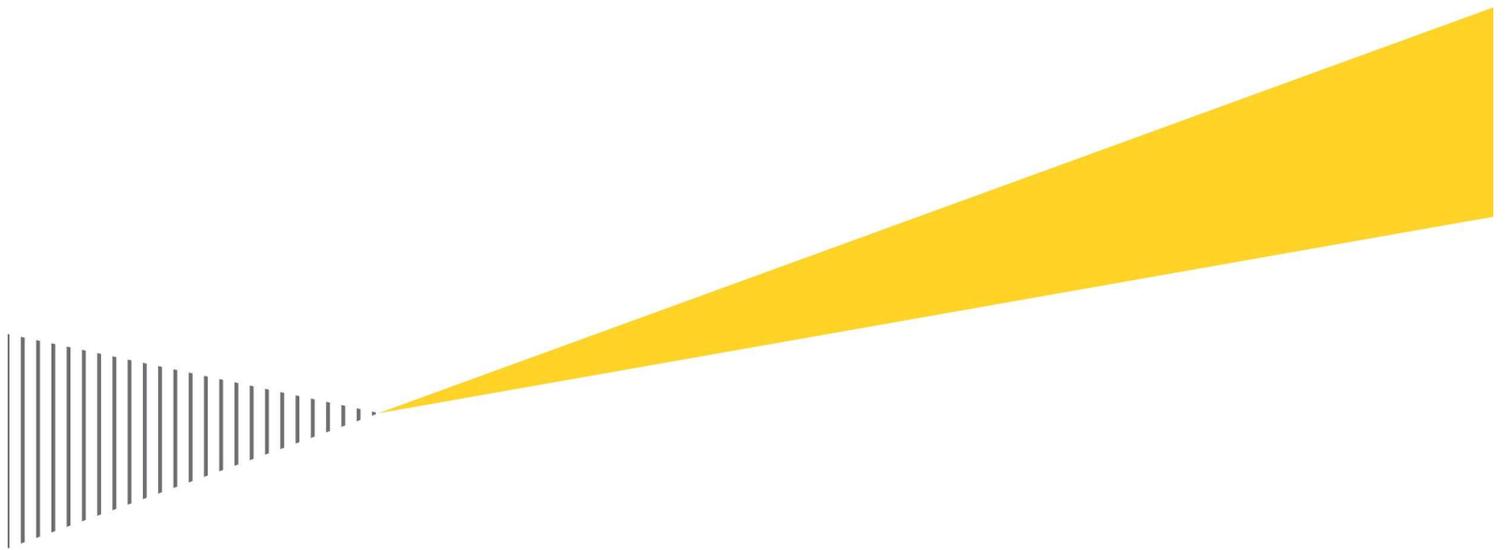
Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant le rapport du commissaire aux comptes en annexe, relatif à l'audit certifiant que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Nîmes Université, la certification des comptes annuels 2024 est approuvée.

Fait à Nîmes le 11 mars 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG



Université de Nîmes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Université de Nîmes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'établissement public expérimental Nîmes Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Nîmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'université à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'université ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre université.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'université à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 11 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

BILAN

ACTIF	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023	PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	MONTANT NET	MONTANT NET			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	169 842.77	123 736.97	46 105.80	10 991.50	Financements reçus		
					Financement de l'actif par l'Etat	32 813 434.69	32 249 589.64
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par des tiers	2 088 007.65	2 231 099.69
Terrains	9 730 321.16	44 430.40	9 685 890.76	9 687 130.70	Fonds propres des fondations	0.00	0.00
Constructions	40 263 523.25	14 551 532.78	25 711 990.47	24 732 197.52	Ecarts de réévaluation	0.00	0.00
Installations techniques, matériels, et outillages	3 743 846.69	2 975 736.69	768 110.00	1 028 765.73	Réserves	19 907 723.38	18 281 973.65
Collections	7.00	0.00	7.00	7.00			
Biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	-13 403.99	0.00
Autres immobilisations corporelles	7 401 994.36	4 119 164.25	3 282 830.11	3 148 621.46	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-311 902.43	1 625 749.73
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	9 316 462.89	0.00	9 316 462.89	8 397 381.91			
Avances et acomptes sur commandes	51 178.01		51 178.01	11 262.33	TOTAL FONDS PROPRES	54 483 859.30	54 388 412.71
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00			
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0.00	0.00	0.00	0.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations financières	10 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	Provisions pour risques	256 053.00	151 434.00
					Provisions pour charges	410 485.73	376 259.32
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	70 687 176.13	21 814 601.09	48 872 575.04	47 026 358.15	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	666 538.73	527 693.32
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires	0.00	0.00
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00
					Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00
					TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00			
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	608 167.21	662 241.58
Créances					Dettes fiscales et sociales	342 773.20	836 382.86
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	287 715.11	0.00	287 715.11	335 698.52	Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
Créances clients et comptes rattachés	1 354 971.64	143 594.91	1 211 376.73	1 162 772.79	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (69 105.00	68 385.00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres dettes non financières	3 769 485.55	3 540 854.30
Avances et acomptes versés sur commandes	12 189.19	0.00	12 189.19	6 796.71			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00	0.00			
Créances sur les autres débiteurs	17 792.16	0.00	17 792.16	46 011.11			
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	148 038.86	0.00	148 038.86	128 950.54	Produits constatés d'avance	128 131.30	199 912.13
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	1 820 706.96	143 594.91	1 677 112.05	1 680 229.67	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	4 917 662.26	5 307 775.87
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres éléments de trésorerie passive	0.00	0.00
Disponibilités	9 518 373.20		9 518 373.20	11 517 294.08			
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL TRESORERIE	9 518 373.20	0.00	9 518 373.20	11 517 294.08	TOTAL TRESORERIE	0.00	0.00
Comptes de régularisation	0.00	0.00	0.00	0.00	Comptes de régularisation	0.00	0.00
Ecarts des conversion Actif	0.00	0.00	0.00	0.00	Ecarts de conversion Passif	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	82 026 256.29	21 958 196.00	60 068 060.29	60 223 881.90	TOTAL GENERAL	60 068 060.29	60 223 881.90

COMPTES DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	4 056 139.38	4 149 155.45	Subventions pour charges de service public	23 504 624.00	24 011 176.00
			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	2 243 561.74	3 471 071.56
Charges de personnel			Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Salaires, traitements et rémunérations diverses	13 237 071.79	12 884 634.16	Dons et legs	0.00	0.00
Charges sociales	7 920 864.36	7 706 385.17	Produits de la fiscalité affectée	392 490.17	375 940.53
Intéressement et participation	0.00	0.00			
Autres charges de personnel	54 089.15	57 549.96	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 236 802.33	2 012 207.65	Ventes de biens ou prestations de services	1 306 151.26	1 629 863.40
			Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 252 971.93	2 359 105.69	Autres produits de gestion	119 960.88	162 890.76
			Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	28 757 938.94	29 169 038.08	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
CHARGES D'INTERVENTION			Autres produits		
Dispositif d'intervention pour compte propre			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1.47	9 468.00
Transfert aux ménages	0.00	0.00	Reprises du financement rattaché à un actif	879 246.99	1 134 377.56
Transfert aux entreprises	0.00	0.00			
Transfert aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
Transfert aux autres collectivités	0.00	0.00			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0.00	0.00			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	28 757 938.94	29 169 038.08	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	28 446 036.51	30 794 787.81
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt	0.00	0.00	Produits des participations et des prêts	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
			Gains de change	0.00	0.00
			Autres produits financier	0.00	0.00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
Impôt sur les sociétés	0.00	0.00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0.00	1 625 749.73	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	311 902.43	0.00
TOTAL CHARGES	28 757 938.94	30 794 787.81	TOTAL PRODUITS	28 757 938.94	30 794 787.81

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Création EPE

Par décret n°2024-842 du 16/07/2024, l'Université de Nîmes devient Nîmes Université, établissement public expérimental suivant l'ordonnance n°2018-1131 du 12/12/2018. L'EPE assure l'ensemble des activités de l'Université de Nîmes à laquelle il se substitue.

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes et l'Institut de formation des métiers éducatifs ont le statut d'établissements-composantes. Les lycées Dhuoda et Hemingway, la CCI du Gard, les organisations de formation professionnelle le Greta-CFA Gard Lozère et Purple Campus, l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard sont les établissements associés à l'EPE. Le CHU de Nîmes est, par convention, partenaire de l'établissement Nîmes Université. L'ensemble de ces établissements conservent leur personnalité morale.

Le projet vise à mieux accompagner et préparer les élèves dans le continuum secondaire-universitaire, et optimiser leurs conditions d'études et de vie sur le territoire.

Antenne de Mende

Parmi les faits marquants de 2024, l'Université de Nîmes a ouvert sa première implantation hors de la cité avec le campus délocalisé de Mende en Lozère. Avec Vauban, Les Carmes et Hoche à Nîmes, le campus de Mende devient le 4^{ème} site de l'université.

Auparavant rattaché à l'université de Perpignan, les enseignements et la recherche développés sur le campus de Mende depuis sa création en 1994 sont axés sur les métiers du numérique d'une part, et le tourisme d'autre part, domaines s'inscrivant en complémentarité de ceux proposés par Unîmes sur ses sites nîmois.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les présents comptes sont établis en application du "recueil des normes comptables pour les établissements publics" et de l'"instruction comptable commune", applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) "conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable" à la date du 04/03/2025.

2.1 Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans répéter les informations fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

a) Changement de méthodes comptables

Néant

b) Changement d'estimations comptables

Néant

c) Corrections d'erreurs

Néant

d) Changement de présentation

Néant

3 – Notes relatives aux postes de bilan

3.1 – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les autres concessions et droits similaires correspondent à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire et artistique. Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 500 HT sont comptabilisées en charge

Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'Université) a été intégré suivant l'évaluation de France Domaine.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires). Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800€ HT sont comptabilisées en charge.

Sauf pour le matériel informatique pour lequel la valeur unitaire est portée à 500€ HT

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à des dépenses liées au marché Opération Pinède, aux dépenses de l'opération

captation des cours ainsi que le marché lié au mur d'enceinte.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les amortissements

Deux méthodes d'amortissement du patrimoine mobilier coexistent, la dualité de ces deux méthodes étant la résultante de la présence de textes en conflit.

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2011 sont amorties en mode linéaire sans application du prorata temporis par application de l'option offerte par l'instruction codificatrice N° 10-032 M 93 du 21 décembre 2010 qui stipule page 261 « toutefois, les EPSCP sont autorisés à pratiquer l'amortissement à compter du 1er janvier qui suit l'année de mise en service ».

En revanche toutes les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2011, sont amorties en mode linéaire au prorata temporis.

Compte	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
201	Frais d'établissement	2 ans
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	2 ans
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
211556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
212556	Agencements Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	10 ans
213156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
213556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
213557	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Acquis	20 ans
214156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
214556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
215147	Installation sur sol d'autrui Acquis	5 ans
215347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui - Acquis	10 ans
215348	Autres installations complexes spécialisées sur sol d'autrui	10 ans
21547	Matériel - Acquis	5 ans
215547	Outillage industriel acquis sur sol d'autrui	5 ans
215647	Mat enseignement acquis sur sol autrui	5 ans
215748	Autres agencements mat et outillage sur sol autrui	5 ans
21816	Installations générales, agencements mises à disposition	10 ans
21817	Installations générales, agencements acquis	10 ans
21818	Autres installations et agencements	10 ans
21827	Matériel de transport - Acquis	5 ans
218317	Mat bureau Acquis	5 ans
218318	Mat bureau Autres	5 ans
218327	Mat info Acquis	5 ans
218328	Mat info Autres	5 ans
21847	Mobilier Acquis	10 ans
21848	Autres mobiliers	10 ans
21887	Mat divers Acquis	5 ans
21888	Autres mat divers	5 ans

Les bâtiments

Le tableau ci-contre présente les actifs mis à disposition.

Nom du bâtiment	Valeur brute
VAUBAN	25 921 000
HOCHE	5 462 000
TERRAIN VAUBAN	8 873 000
TERRAIN HOCHE	808 000
TOTAL	41 064 000

Les principales acquisitions :

Entretien murs enceinte Vauban	897 000
Rénovation amphithéâtres A1 et A2 Vauban	727 922
Accueil bibliothèque+Bâtiment F Vauban	362 989
Transformation Bâtiment G	117 660

La variation des immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations d'immobilisations par catégorie, immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Situation des mouvements Rubriques	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentations entrées de l'exercice	Diminutions sorties de l'exercice	Immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles dont :	168 031	64 755	62 943	169 843
Frais d'établissement	15 422		15 422	0
Logiciels	152 608	64 755	47 520	169 843
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisations Corporelles dont :	59 199 330	2 936 590	996 228	61 139 692
Terrains	9 730 321	0		9 730 321
Constructions	38 237 875	2 025 648		40 263 523
Installations techniques et outillage	3 820 224	62 925	139 303	3 743 847
Collections	7	0		7
Autres immobilisations corporelles	7 410 903	848 017	856 925	7 401 994
Immobilisations corporelles en cours	8 397 382	3 137 195	2 218 114	9 316 463
Avances et acomptes versés sur commandes	11 262	138 851	98 936	51 178
Immobilisations Financières	10 000	0		10 000
TOTAL	67 786 005	6 277 391	3 376 220	70 687 176

Spécificités liées aux filiales et participations

Filiales et participations (que les entités concernées relèvent du droit public ou du droit privé).

SOCIETE D'ACCELERATION DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE-(SATT)

Par délibération 2012-43 du 17 avril 2012, le conseil d'Université a autorisé le président à signer un pacte d'actionnaires pour la valorisation du Fonds National de Valorisation de la recherche passé entre l'ANR et divers partenaires du Languedoc Roussillon dans le cadre du contrat.

La prise de participation de l'Université est de 1% du capital soit 10 000€

La variation des amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation des mouvements	Amortissements et provisions cumulés au début de l'exercice compte 28	Régularisations Sorties	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et provisions cumulés à la fin de l'exercice compte 28
Rubriques					
Immobilisations incorporelles	157 039		29 641	62 943	123 737
Immobilisations corporelles	20 602 608		2 084 484	996 228	21 690 864
Immobilisations mise à dispo					0
TOTAL	20 759 647	0	2 114 125	1 059 171	21 814 601

3.2 – Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité.

Sont inscrits sous cette rubrique, les montants suivants :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an
Créances clients et droits d'inscription	1 354 971.64	1 354 971.64
Créances sur subventions	176 947.80	176 947.80
Créances sociales et fiscales	110 767.31	110 767.31
Avances et acomptes versés	12 189.19	12 189.19
Créances autres débiteurs	17 792.16	17 792.16
Charges constatées d'avance	148 038.86	148 038.86
TOTAL	1 820 706.96	1 820 706.96

et de manière générale, toute créance client restant à recouvrer.

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	Montant 2024	Montant 2023
Clients et comptes rattachés :		
Clients-factures à établir	1 136 280	1 101 889
Subventions à recevoir		
Subventions de fonctionnement	0	0
Subventions d'investissement	0	0
TOTAL	1 136 280	1 101 889

Le montant important du poste clients-factures à établir s'explique par l'activité liée aux contrats de recherche.

3.3 – Dépréciations de l'actif

Tableau des provisions pour dépréciations

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des comptes de tiers	0	143 595	0	143 595
Total des dépréciations	0	143594.91	0	143 595

3.4 – Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements Rubriques	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Changement de méthode	31/12/2024
Financements Externe de l'actif Etat	32 249 590	1 300 000	736 155		32 813 435
Réserves	18 281 974	1 625 750	0		19 907 723
Report à nouveau	0		13 404		-13 404
Résultat de l'exercice	1 625 750	0	1 937 652		-311 902
Autres Financements Externes de l'Actif	2 231 099	0	143 092		2 088 007
SITUATION NETTE	54 388 412	2 925 750	2 830 303	0	54 483 859

La délibération n°2024-13 du conseil d'université du 15/03/2024 a approuvé l'affectation en réserves, du résultat excédentaire 2023 pour 1 626 k€.

3.5 – Évolution des financements extérieurs de l'actif

Le tableau suivant récapitule l'évolution sur la période des financements externes de l'actif :

	Financement de l'actif par l'État		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		Total
	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2023		44 876 275		2 801 149	
Augmentations de l'exercice		1 300 000		0	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2024		46 176 275		2 801 149	
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2023 (amortissement des Financements)		12 626 686		570 050	
Reprises résultant d'amortissements sur les actifs financés		736 155		143 092	
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2024		13 362 841		713 142	
Solde des financements reçus au 31 décembre 2023 (en net)		32 249 589		2 231 100	
Solde des financements reçus au 31 décembre 2024 (en net)		32 813 434		2 088 008	

3.6 – Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,

- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Rubriques				
Provisions pour litiges	151 434	104 619		256 053
Provisions pour charges de personnel	376 259	34 228	1	410 486
TOTAL	527 693	138 847	1	666 539

Les provisions pour litiges concernent principalement, sur la partie scolarité, un recours indemnitaire 2022 pour 140 k€ et, dans le domaine des ressources humaines, un contentieux avec un agent contractuel pour 83 k€, en cours d'instruction devant le Tribunal administratif.

On note une augmentation maîtrisée des provisions liées aux charges de personnel (compte épargne temps, congés payés, capital décès), à hauteur de 34 k€.

3.7 – Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	608 167	608 167		
Dettes fiscales et sociales	342 773	342 773		
Avances sur subventions				
Autres dettes diverses	197 236	197 236		
Autres dettes non financières	3 769 486	3 769 486		
SITUATION NETTE	4 917 662	4 917 662	0	0

Le poste « autres dettes diverses » est constitué des produits constatés d'avance pour 128 k€ et de l'aide à la mobilité internationale pour 69 k€.

Les autres dettes non financières intègrent en majeure partie les recettes perçues avant émission de titres, dont le financement pour les projets Gardener (1 700 k€) et DEMOES (685 k€), ainsi qu'une partie du CPER à hauteur de 500 k€.

3.8 – Détail des charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit :

Type de charges à payer	Montant 2024	Montant 2023
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs - achats de biens ou prestations	32 393	32 393
Fournisseurs – retenues de garantie	154 524	160 132
Fournisseurs – factures non parvenues	421 250	469 717
Personnel et organismes sociaux :		
Autres charges à payer	342 773	836 383
TOTAL	950 940	1 498 625

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à des services faits dont le règlement s'effectuera au début de l'exercice 2024 pour 421 k€ et des retenues de garantie sur marchés pour 156 k€.

Le poste « personnel et organismes sociaux » est constitué des heures complémentaires, estimées de manière prévisionnelle.

La variation globale 2023/2024 est significative avec une baisse de 500 k€ des charges à payer.

3.9 – Produits constatés d'avance

Ils sont constitués comme suit :

Détail	2 024	2 023
Formation continue	0	0
Recherche	128 131	108 994
Autres	0	90 919
TOTAL	128 131	199 913

Les produits constatés d'avance sont uniquement constitués des recettes liées aux contrats de recherche financés par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

4 – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours prévisionnelles,
- les produits de taxe d'apprentissage et de la CVEC sont comptabilisés en « Produits de la fiscalité affecté »,
- la subvention de fonctionnement de l'État est attribuée pour l'année civile,

le rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable,

- les opérations pluriannuelles font l'objet d'une comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de la prestation. Lorsque le résultat ne peut être évalué de manière fiable, le chiffre d'affaires est enregistré à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel.

4.1 – Résultat de l'activité

Ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses

En €	2024	2023
1. Droits d'inscription	659 711.00	634 072.34
2. Prestations de recherche	168 877.71	143 457.70
3. Formation continue	482 683.23	475 007.88
4. Autres prestations de service	-5 120.68	377 325.48
5. Subventions de fonctionnement État	23 504 624.00	24 010 176.00
6. Autres subventions	1 121 594.59	2 554 597.65
7. Taxe d'apprentissage	1 121 967.15	917 473.91
Contribution de vie étudiante et campus (CVEC)	392 490.17	375 940.53
8. Autres produits	119 960.88	162 890.76
9. Neutralisation amorti. patrimoine affecté		
10. Reprise des subventions	879 246.99	1 134 377.56
11. Reprise sur provisions	1.47	9 468.00
Produits de fonctionnement	28 446 036.51	30 794 787.81
Produits financiers	0.00	0.00
12. Achats	1 091 515.74	1 040 848.77
13. Charges externes	2 964 623.64	3 108 306.68
14. Impôts et taxes	281 503.82	271 890.76
15. Frais de personnel et charges sociales	21 212 025.30	20 648 569.29
16. Dotations aux amortissements et provisions	2 252 971.93	2 359 105.69
17. Autres charges	955 298.51	1 740 316.89
Charges de fonctionnement	28 757 938.94	29 169 038.08
Charges d'intervention	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00
Résultat de l'activité (bénéfice)	-311 902.43	1 625 749.73

4.2 – Les produits de fonctionnement

Pour des raisons de commodité de lecture, le compte de résultat ne fait apparaître que les lignes mouvementées.

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	26 140 675.91	27 858 188.09
Subventions pour charges de service public	23 504 624.00	24 010 176.00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	2 243 561.74	3 472 071.56
Produits de la fiscalité affectée	392 490.17	375 940.53
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	1 426 112.14	1 792 754.16
Ventes de biens ou prestations de services	1 306 151.26	1 629 863.40
Autres produits de gestion	119 960.88	162 890.76
Autres produits	879 248.46	1 143 845.56
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1.47	9 468.00
Reprises du financement rattaché à un actif	879 246.99	1 134 377.56
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	28 446 036.51	30 794 787.81

Les subventions publiques sont en régression (-6%, soit 1 734 k€), notamment la SCSP pour – 500 k€.

La variation négative des ventes de biens ou prestations de services s'explique principalement par la fin de la mise à disposition d'un personnel en 2024 pour 295 k€.

Les autres produits diminuent suite à des sorties d'inventaire, générant le solde des reprises du financement liées à ces investissements.

4.3 – Les charges de fonctionnement

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	4 056 139.38	4 149 155.45
Achats non stockés	1 091 515.74	1 040 848.77
Achats de sous-traitance et services extérieurs	951 590.11	1 108 507.12
Autres services extérieurs	2 013 033.53	1 999 799.56
Charges de personnel	21 212 025.30	20 648 569.29
Salaires, traitements et rémunérations diverses	13 237 071.79	12 884 634.16
Charges sociales	7 920 864.36	7 706 385.17
Autres charges de personnel	54 089.15	57 549.96
Autres charges de fonctionnement	1 236 802.33	2 012 207.65
Impôts, taxes et versements assimilés	281 503.82	271 890.76
Autres charges	955 298.51	1 740 316.89
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 252 971.93	2 359 105.69
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	0.00	0.00
Dotation. aux amortissements,	2 114 125.05	2 247 931.86
Dotation aux provisions	138 846.88	111 173.83
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	28 757 938.94	29 169 038.08
RESULTAT (PERTE)	-311 902.43	1 625 749.73
TOTAL CHARGES	28 757 938.94	30 794 787.81

Les achats, équivalents à 2023 sur les 3 postes, sont maîtrisés et n'appellent pas de remarque particulière.

Les charges de personnel augmentent de 563 k€ correspondant à l'intégration des emplois du site de Mende et de la fondation partenariale I2ML. Les effets en année pleine des mesures catégorielles de 2023 et des nouvelles mesures intégrées en 2024 (RIPEC, PES, augmentation de 5 points d'indice, revalorisation des doctorants) contribuent également à cette progression des dépenses salariales.

Le poste « autres charges » est en nette diminution, l'année 2023 ayant été l'exercice de transfert des travaux en cours immobilisés du restaurant CROUS, en charges spécifiques pour 816 k€.

5 – Autres informations

5.1 – Événements postérieurs à la clôture

Néant

5.2 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

néant

Engagements reçus

L'Université de Nîmes détient des garanties à première demande, au titre des marchés de travaux en cours, pour un montant global de 47 307 €.

Autres engagements financiers significatifs

Nous présentons ci-après les principaux engagements budgétaires relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu :

- EDF sites Hoche et Vauban 36 k€
- Prestation de nettoyage des locaux 20 k€

5.3 – Effectifs

L'effectif moyen a évolué comme suit sur la période (en ETPT).

	2024	2023
Emplois État	178.01	178.11
Emplois État CDI	6.55	7.41
Emplois État CDD	69.15	61.05
Total Emploi État	253.71	246.57
Emplois	1.67	0.00
sur Ressources propres CDI		
Emplois	27.25	28.68
sur Ressources propres CDD		
Total emploi	28.92	28.68
ressources propres		
TOTAL	282.63	275.25

5.4 – Rapprochement des données comptables et budgétaires

Notre établissement est soumis à deux systèmes de suivi internes distincts obligatoires (établissements soumis à la fois à la comptabilité budgétaire et comptabilité d'exercice).

La Gestion Budgétaire établie sur la base de la circulaire GBCP du 9 juillet 2018 suite à l'arrêté du 23/11/2018 portant modification du recueil des Normes Comptables ne fait pas l'objet d'un tableau de rapprochement avec les résultats comptables intégré à l'annexe des Comptes Annuels.